



## Suspension de permis pas signée

Par **Anna9090**, le **17/06/2019** à **15:59**

Bonjour, je me permets d'écrire car j'ai reçu un courrier dans ma boîte aux lettres me demandant de rappeler un brigadier-chef. J'ai fait cela à deux reprises mais il n'était pas disponible. J'ai donc laissé mes coordonnées téléphoniques. Ce dernier m'a rappelé et m'a laissé un message sur mon répondeur. Il m'a simplement dit que je devais passer un pour signer ma notification de suspension de permis. Or j'ai récupéré ce dernier le 30 janvier 2019. Je ne comprends donc pas pourquoi je devrais aller à la gendarmerie signer un papier. Je trouve ça louche. D'autant plus que deux amis à moi se sont trouvés à être interrogés alors qu'on avait juste demandé de passer signer un papier... je précise que leur histoire n'avait rien à voir avec moi et qu'elle soit ancienne est classé.

Ah si quelqu'un pouvait me dire ce qu'il en est réellement cela serait extrêmement gentil. Est-ce que c'est une excuse pour que je vienne au commissariat où est-ce qu'il existe vraiment un papier à signer 4-5 mois après avoir récupéré son permis de conduire ? Je suis passée d'un ancien permis au nouveau format.

Merci pour vos réponses

Anna

Par **Anna9090**, le **18/06/2019** à **14:04**

Ça me fait juste encore plus peur que personne ne me répond après 42 vu de mon message...

Mais merci à ceux qui on quand même pris le temps de lire mon message...

Pour info j'attends que le brigadier me rappelle. J'ai laissé mes coordonnées à ces collègues.

Bonne journée à tous